

monde en a, ne sont pas des phénomènes exclusivement propres au socialisme. Ce sont des conséquences du perfectionnement de la division sociale du travail qui se manifestent spontanément, partout, dans la tendance au « relationisme » et à la libre association contractuelle. Seulement, il est vrai de dire que le socialisme, fruit des revendications de la classe prolétarienne où les nécessités vitales de l'attaque et de la défense ont fait mûrir plus tôt l'esprit d'entente, a, mieux que toute autre doctrine sociologique, mis en évidence le besoin social de solidarité.

De ces définitions diverses et si générales ne ressort aucune incompatibilité entre le socialisme et l'individualisme le plus strict et le plus intense, s'il faut, par individualisme, entendre « le développement complet de la personnalité concédé au plus grand nombre possible d'individus ».

Mais quand, de ces définitions générales, on descend aux diverses sortes de socialismes particuliers, alors, dans quelques-uns, — comme par exemple dans le collectivisme, — on voit réellement cette incompatibilité se présenter ; tandis qu'elle demeure absente dans les autres, par exemple dans tous les systèmes où les travailleurs auraient l'usage libre et gratuit des instruments de production et des capitaux mis en propriété collective. Nous avons même vu que ceux-ci nous présentent, au contraire, le seul moyen de parvenir effectivement et complètement à la satisfaction des tendances individualistes, et que non seulement ils ne les contrarient pas, mais les favorisent et les développent.

La seconde des trois principales objections faites au socialisme n'est pas plus fondée. La propriété, qui était collective dans les antiques communautés primitives vis-à-vis du sol (le sol était alors l'unique instrument de production fondamental), est devenue de plus en plus absolument privée pour tous les instruments de production. Et, dit-on, une rétrogradation vers le point de départ de ce processus évolutif est inadmissible.

Notons d'abord que si certaines évolutions allaient toujours dans le même sens, elles auraient nécessairement un terme. Cet arrêt de leur devenir étant inconcevable, il faut bien croire qu'au-delà du point où elles seraient forcées de s'arrêter elles se poursuivent dans une autre direction, selon la loi des retours de Vico ou celle de la spirale goethienne ou d'autres lois analogues. C'est précisément le cas de l'évolution de la propriété des moyens de production : ayant passé de la forme collective des antiques communautés de village à la forme familiale et puis à la forme privée toujours plus absolue, elle ne peut plus désormais aller dans le même sens ; si sa direction ne changeait pas, elle devrait demeurer immuable. Tout évolue cependant.

« A première vue, — c'est le philosophe même de l'évolution qui parle, — il semble qu'on puisse conclure que « la propriété à titre absolu du sol par des personnes « privées doit être l'état définitif que l'industrialisme est « destiné à réaliser. Cependant, quoique l'industrialisme « ait eu jusqu'ici pour effet d'individualiser la possession « du sol, en même temps qu'il individualise toute autre « possession, on peut contester que l'état définitif soit dès à « présent atteint... On reconnaissait jadis des droits de propriété sur des êtres humains, on ne les reconnaît plus... « Il y a des siècles on eût pu croire que le principe de la « propriété de l'homme par l'homme était en passe de « s'établir d'une façon définitive. Néanmoins, à une époque « plus avancée de son cours, la civilisation, *renversant cette « procédure*, a détruit la propriété de l'homme par l'homme. « Pareillement, à une époque encore plus avancée, il « pourra se faire que la propriété privée du sol dispa- « raisse (1). »

Ces paroles de Spencer, pourvu qu'on les étende de la

(1) SPENCER, *Principes de Sociologie*, Paris, Germer Baillière, 1883, vol. III, p. 737-738.



terre à tous les instruments de production en général, nous semblent d'autant plus vraies, que c'est justement la propriété privée de ces instruments qui maintient en vigueur la domination de l'homme sur l'homme.

On a généralement, d'ailleurs, une idée inexacte de l'évolution des institutions humaines que l'on conçoit exclusivement comme un processus graduel, continu, sans sauts brusques, où chaque moment contient en puissance le moment suivant et ne peut être influencé et modifié par aucune action étrangère aux germes en puissance dans le moment qui l'a précédé. Or, cela est bien loin d'être conforme à la vérité.

La violence de la guerre a obligé jadis les membres des anciennes communautés de village à céder leur droit à la jouissance en commun du territoire qu'ils habitaient, c'est-à-dire a transformé brusquement la propriété collective du sol en propriété privée.

La bourgeoisie, parvenue à une certaine importance comme facteur sociologique, a, non moins brusquement, modifié les institutions politiques et l'agencement de la propriété féodale.

Ces exemples entre mille prouvent que tout n'évolue pas dans l'univers graduellement, sans secousses, mais que des modifications brusques, des sauts, de véritables bouleversements d'un mode d'existence à un autre, se vérifient dans les phénomènes sociaux tout comme dans les phénomènes naturels.

Enfin, c'est l'examen des divers facteurs sociologiques qui agissaient dans les communautés de village et de ceux qui agiraient si la conscience prolétarienne s'étendait et se perfectionnait toujours davantage, qui nous fait croire, plus que toute autre considération, à la probabilité future du retour à la collectivité de tous les instruments de production. Dans les communautés primitives, en effet, le facteur sociologique de la conscience sociale était ainsi constitué : conscience collective *totale* (les conditions qui l'auraient em-

pêchée d'être telle n'ayant pas encore surgi) (1) et *presque parfaite* grâce au nombre très restreint des membres des communautés (2). Et voici comment y était constitué le facteur ambiant ou tellurique : *des terres fertiles et surabondantes*, grâce à l'introduction récente de l'agriculture et de la vie pastorale qui, exercées toutes deux d'une façon extensive, formaient presque toute l'industrie. En fait d'instruments techniques de production, outre la terre, *de simples outils* maniés chacun par un seul travailleur.

Avec de pareils facteurs sociologiques de la conscience sociale et du milieu tellurique, la constitution de la propriété s'était faite sur la base de la propriété collective de la terre, *unique instrument de production qui fût alors indispensable et suffisant* pour assurer à chacun le moyen de gagner sa vie par son travail. La *collectivité*, en fait de propriété, se rattache nécessairement à l'existence d'une conscience sociale *totale*, car cette conscience exige la justice et l'égalité de traitement pour tous. Et les relations d'équité ne sauraient être garanties suffisamment, quand un ou plusieurs instruments sont absolument indispensables, que par leur propriété collective qui peut seule en permettre la cession en usage selon les modalités et les conditions nécessaires au maintien des rapports d'équité. Chaque année avait lieu le *tirage au sort* de tous les lots parmi les membres de la collectivité ou leur *concession à tour de rôle*. Ces moyens de garantir la justice et l'égalité de traitement pour tous étaient possibles grâce à la condition du facteur tellurique indiquée ci-dessus : *toutes les terres étaient fertiles, surabondantes et cultivées extensivement*. En un tel état de choses, le changement annuel des lots était sans inconvénients pour les agriculteurs. En outre, on maintenait dans l'*indivision* une très grande partie du territoire, les terrains de qualité inférieure cou-

(1) V. chapitre prochain.

(2) *Ibid.*



verts de pâturages ou de forêts. La possibilité de cette mesure dépendait de la coexistence de l'agriculture et du système pastoral et de la *surabondance* des terres relativement à la population. Enfin les *outils*, utilisables par un seul travailleur, et que *chacun pouvait facilement se procurer* grâce à leur coût minime, étaient en *propriété privée*.

Eh bien si, dans la société actuelle, la conscience collective parvenait à absorber même la classe prolétarienne, si enfin elle pouvait comprendre, comme dans les communautés primitives, la *totalité* de la collectivité, comment, dans l'identité du facteur sociologique de la conscience sociale et la complète diversité du facteur tellurique, se constituerait la propriété? Voilà le problème. Maintenant, la *collectivité de la propriété*, conséquence de la *totalité* de la conscience sociale, ne s'imposerait plus seulement pour la terre : il faudrait l'établir pour *tous les instruments de production* que leur coût élevé rend difficiles à obtenir, et qui sont cependant *indispensables et suffisants* pour assurer à chacun son gagne-pain. Leur mise en propriété collective pourrait seule garantir aujourd'hui cette égalisation des conditions artificielles de la lutte économique qu'imposerait une conscience sociale redevenue totale comme elle l'était jadis.

La chose est évidente pour nous, car nous avons vu que toutes les iniquités sociales actuelles dépendent de la propriété privée des moyens de production, tandis qu'elles pourraient toutes (de la rente ricardienne injustement confisquée aujourd'hui par une minorité, aux grands monopoles exploités) être éliminées par le passage à la communauté des capitaux et des instruments de production.

Mais par suite de l'*intensité* de la culture actuelle et de la *nature* des instruments et des industries manufacturières, la justice et l'égalité de traitement pour tous ne peuvent plus être garanties par des tirages au sort ou des concessions à tour de rôle de terrains et d'instruments. Il faudrait recourir à des *loyers* de tous les instruments de

production, *loyers différentiels*, susceptibles de faciliter l'affluence des capitaux vers l'agriculture et l'introduction de toute sorte de perfectionnements techniques dans les usines, ainsi que la suppression de tout injuste avantage initial. Et la nature d'une partie du facteur tellurique artificiel (usines, instruments dont ne peut plus se servir aujourd'hui un seul individu et uniquement utilisables *par des groupes*) imposerait nécessairement des cessions en location non à de simples particuliers mais *aux collectivités coopératives* de travailleurs.

On voit donc que, loin de contredire aux lois de l'évolution de la propriété, sa collectivisation serait la simple et directe conséquence du retour d'un des plus importants facteurs sociologiques à sa manière d'être dans les communautés de village primitives.

Mais si ce n'est pas simplement au processus mécanique naturel de l'évolution des phénomènes économiques qu'il faut demander le renouvellement des anciens rapports d'équité ; si le retour du facteur sociologique de la conscience sociale à son *intégralité* primitive dépend de la formation d'une classe prolétarienne consciente, la troisième et dernière des objections justement soulevée contre les trop zélés partisans du fatalisme économique (l'inutilité de s'agiter pour réaliser une condition de choses fatale par elle-même) cesse d'avoir la moindre valeur.

Dès qu'on se place à ce point de vue, il semble bien logique d'encourager la constitution et l'organisation parfaite d'un parti socialiste. Ce parti se propose en effet tout simplement d'élever dans chaque Etat à la coparticipation de la fonction sociale législative la classe prolétarienne ; il s'efforce d'introduire dans les Parlements un nombre toujours plus grand de représentants de cette classe dont les intérêts, antagoniques de ceux des capitalistes exploités, ne peuvent être défendus que par elle. C'est grâce au constant accroissement de la représentation prolétarienne que l'Etat, cessant d'être uniquement l'organe et



le défenseur de la bourgeoisie détentrice de tous les instruments de production pour devenir le représentant de la société entière, cessant de favoriser l'oppression des classes riches pour concourir puissamment à la réalisation de l'équité, introduira enfin, par voie législative, une série de modifications profondes aux institutions civiles actuelles (et tout d'abord à l'organisation de la propriété) capables d'assurer la plus grande quantité possible de bien-être au plus grand nombre possible de citoyens.

Mais pour parvenir à la constitution d'un parti prolétarien conscient et fort, le moyen, on le sait, est la propagande. De là son énorme importance pour la cause des prolétaires.

Or, il est indéniable que cette propagande serait beaucoup plus facile et plus efficace si elle s'appuyait à un programme « maximum » plus concret, plus net, et, disons-le, plus réalisable que le programme collectiviste actuel. Il le faudrait tel que les adversaires du socialisme fussent bien embarrassés de le combattre comme ils combattent aujourd'hui le collectivisme, au nom de la science. En mettant mieux en évidence que ce n'est pas un obstacle matériel ou d'ordre économique, mais seulement l'égoïsme exploiteur d'une petite minorité, qui s'oppose à la rédemption des masses prolétariennes, il ferait comprendre à celles-ci l'antagonisme essentiel qui est entre leur classe et celle des bourgeois. L'extension et le perfectionnement de leur conscience collective en seraient accélérés, et la claire vision de la possibilité de se racheter et de l'applicabilité de la réforme nécessaire et suffisante pour y parvenir secoueraient l'indifférence, l'apathie, le découragement et le scepticisme du prolétariat, électriseraient son activité, donneraient une nouvelle vigueur et une nouvelle énergie à son action comme parti.

« Tant qu'on n'aura pas bien établi, écrit M. Loria, la possibilité théorique de la réforme sociale, tant que la science n'aura pas tracé la méthode rationnelle de trans-

« formation des rapports capitalistiques, on pourra toujours affirmer que l'impuissance de l'Etat à les modifier ne provient pas de la toute-puissance politique de la propriété mais de la nature organique de ces rapports réfractaires aux modifications rationnelles. Mais dès qu'on aura démontré la possibilité matérielle d'une réforme économique essentielle, dès qu'on en aura indiqué un plan complet et des moyens pratiques d'actualisation, il sera évident pour la première fois que si cette réforme ne s'accomplit pas, c'est uniquement grâce à la prépondérance politique de la classe économiquement dominante (1). »

Aussi est-ce un inconvénient d'une réelle importance pour la propagande socialiste qu'elle n'ait pas su exposer jusqu'ici une réforme réalisable et point trop entachée d'utopie ; qu'elle ait même, tout de suite après un premier insuccès, déclaré anti-scientifiques tous les essais de ce genre. Elle aurait pu retirer un profit immense, analogue à celui que le concours des Encyclopédistes a assuré à la Révolution, de l'appui des penseurs, des philosophes, des savants dignes de ce nom (il y a de faux savants vendus à la classe du capital), des amis sincères et désintéressés de l'étude, des esprits généreux que tourmente et agite l'idéal de l'équité. Mais la critique la plus sévère et la plus impitoyable du régime actuel ne suffit pas à enlever l'adhésion des gens studieux, et ceux qui se laissent guider par la raison plutôt que par le sentiment ne sont pas ébranlés par l'exposition des malheurs du régime actuel quand on ne leur en indique pas en même temps des remèdes bien définis et bien réalisables. Faute de les apercevoir ils disent : Nous reconnaissons et déplorons l'injustice et les tristes conséquences du régime actuel, mais nous l'acceptons faute de mieux, comme *le seul possible*.

C'est donc dans l'intérêt même de la cause socialiste qu'il

(1) *La Costituzione economica odierna*, 786-787.



faut déclarer franchement et résolument l'erreur commise par le collectivisme en proposant, pour remédier aux maux actuels, un système économique absolument impraticable. Mais la réfutation victorieuse *d'un certain système socialiste* n'ébranle pas les principes fondamentaux de justice qui forment l'essence et la force irrésistible du socialisme.

Les immenses masses ouvrières en train de prendre conscience d'elles-mêmes, qui s'agitent et demandent justice, ne sont pas collectivistes au vrai sens du mot. Elles ne le sont qu'en apparence : mais si elles se rangent presque toujours sous le drapeau du collectivisme marxiste, c'est uniquement parce que cette doctrine résume et représente l'idée socialiste en général, parce qu'elle est la seule à demander la socialisation des capitaux, et non parce qu'elle se propose pour ceux-ci tel ou tel autre mode de gestion et de mise en exercice. Les prolétariens aspirent à leur rédemption sans se préoccuper de questions de technique économique. A mesure qu'ils acquièrent une conscience plus nette de leurs droits, ils deviennent socialistes et visent à la socialisation de tous les instruments de production et à la cessation de l'exploitation capitaliste qui en est la conséquence directe. Si un autre système que le collectiviste leur garantissait ces conditions fondamentales, ils l'accepteraient avec ardeur et, armés d'une doctrine moins utopique et plus pratique, ils s'élanceraient avec une bien plus grande probabilité de victoire à la conquête du pouvoir.

Certes, la substitution d'un programme concret et pratique à celui indéfini et inapplicable du collectivisme serait d'un très grand avantage pour la cause socialiste. Mais de quelque façon qu'on juge le collectivisme et tous les autres systèmes socialistes déjà proposés ou proposables pour la rédemption du prolétariat, et quand même il faudrait les rejeter tous et avouer l'impossibilité de dessiner au moins vaguement un programme maximum bien défini, tous ceux qui ont à cœur la cause prolétarienne, c'est-à-dire la cause même de l'équité, doivent, lorsqu'ils passent de l'idée à

l'action, aller grossir la formidable colonne de défense et d'attaque possédée par la classe prolétarienne : la démocratie sociale. En cela nous sommes d'accord avec tous les socialistes. C'est elle, en effet, c'est le parti dénommé socialiste marxiste qui, seul aujourd'hui, défend les intérêts du prolétariat. Il vise à augmenter autant que possible la force et l'organisation de la classe prolétarienne, à accroître autant que possible le nombre de ses représentants et des partisans de ses intérêts parmi les membres du gouvernement : que ceux-ci s'appellent ou non collectivistes, plus il y en aura, plus les intérêts des prolétaires seront défendus et sauvegardés dans la mesure compatible avec l'ordre de choses actuel.

Tout véritable socialiste a donc le devoir d'appuyer le parti de la démocratie sociale ; mais il est tenu en même temps d'étudier, de discuter, de formuler un programme complet moins indéfini et plus pratique que le programme collectiviste actuel.

Cet appui inconditionné s'impose d'autant plus que, pratiquement, on n'aura sans doute jamais à craindre l'institution du régime collectiviste. L'action législative ne peut, nous le verrons, exercer une influence profonde et durable sur les rapports économiques qu'au moyen de modifications essentielles dans la constitution de la propriété. Aussi, du jour où les socialistes exerceront une influence sérieuse sur la législation, tous leurs efforts tendront à modifier la propriété de façon à amener la nationalisation des instruments de production et des capitaux ; mais ils éviteront de recourir à une expropriation violente que les classes travailleuses seraient les premières à réprouver à cause de ses conséquences funestes et trop évidentes. Leur programme se transformera donc, inévitablement : au lieu d'être collectiviste, de recourir à l'expropriation des biens tout en laissant ensuite intacte la constitution formelle actuelle de la propriété, et de remettre la production entière aux mains de l'Etat, il se réalisera en transformant le droit actuel de pro-